

Les actions de formation correspondent à des actions de développement des compétences prévues à l'article L. 6313-1.

Une attestation de suivi de formation précisant le nombre d'heures effectuées sera adressée à l'entreprise.

Rappel : Chaque module de cours équivaut à 14 heures de formation à l'exception des 2 modules de déontologie correspondant chacun à 2 heures de formation.

Merci de joindre votre règlement (prix total TTC), par chèque ou par virement bancaire, au moyen du RIB ci-dessous.

 Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

Cadre réservé au destinataire du RIB
Titulaire du Compte FORMINDIS
Domiciliation LA CHAPELLE/ERDR (02268)
RIB : 30004 02268 00010018558 51 IBAN : FR76 3000 4022 6800 0100 1855 851 BIC : BNPAFRPPNAN

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente reproduites en pages 3 et 4 ci-dessous.

Signature précédée de la Mention « lu et approuvé » - Cachet commercial de la société

--

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AUX ENTREPRISES

(ne s'appliquent pas aux ventes consenties à des particuliers)

▪ Désignation

FORMINDIS est un établissement privé d'enseignement spécialisé dans les métiers de l'immobilier qui dispense des formations présentielle, à distance ou mixtes (*associant à la fois présentielle et à distance*) sur l'ensemble du territoire national.

FORMINDIS, est une S.A.R.L. au capital de 40.000,00 Euros, domiciliée à : allée de Bêcheloup - GRANDCHAMP DES FONTAINES (44119) - N° SIRET 491 739 652 000 15 - Code APE 8559A.

FORMINDIS est placé sous le contrôle pédagogique du ministère de l'Education Nationale et du Rectorat d'Académie de Nantes, N° déclaration d'existence : 52 44 05 178 44, effectuée auprès de la préfecture de région de NANTES.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- ✓ Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de FORMINDIS ;
- ✓ Stagiaire : la personne physique qui suit une formation ;
- ✓ CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous ;
- ✓ OPCA : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

▪ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent exclusivement aux prestations de formation à distance engagées par FORMINDIS pour le compte d'une entreprise. Les prestations de formation présentielle ou mixtes ainsi que celles commandées par des particuliers sont exclus de ces CGV. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

▪ Bon de commande et attestation

Pour chaque action de formation, un bon de commande est adressé par le Client à FORMINDIS par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal ou mail.

L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les bons de commande dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à FORMINDIS ont valeur contractuelle.

FORMINDIS adresse alors au Client les modules de cours commandés sur un support CD rom accompagnés d'une attestation de formation et d'une facture acquittée. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCA, FORMINDIS lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre FORMINDIS, l'OPCA ou le Client.

▪ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur. Le règlement du prix de la formation est à effectuer à la commande de la formation, au comptant, sans escompte à l'ordre de FORMINDIS.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. FORMINDIS aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient lui être dus.

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du bon de commande que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à FORMINDIS. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par FORMINDIS au Client.

- **Annulation, ou interruption d'une formation**

Tout module ayant fait l'objet d'un bon de commande est du dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par FORMINDIS.

- **Horaires et lieux de formation**

Les formations se déroulent à distance, par conséquent, les lieux, adresse et horaires d'apprentissage sont librement déterminés par un accord entre le Client et le Stagiaire et n'engagent en aucune façon FORMINDIS.

Un Formateur sera chaque semaine disponible pour une assistance pédagogique aux stagiaires lors d'une permanence téléphonique de 3 heures, chaque vendredi de 9 heures à 12 heures (heure française) ou par E mail.

- **Descriptif et programme des formations**

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations ou sur le site internet www.formindis.fr sont fournis à titre indicatif. FORMINDIS se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité juridique.

L'action de formation entre dans la catégorie des actions prévues par l'article L. 6313-1 du Code du travail. Le client reconnaît avoir pris connaissance du programme et des objectifs de la formation.

- **Obligations et force majeure**

Dans le cadre de ses prestations de formation, FORMINDIS est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

FORMINDIS ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit, de force majeure, des grèves ou conflits sociaux externes à FORMINDIS, des désastres naturels, des incendies, de l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou de toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de FORMINDIS.

- **Propriété intellectuelle et copyright**

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par FORMINDIS pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de FORMINDIS. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

- **Confidentialité et communication**

FORMINDIS, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par FORMINDIS au Client.

Cependant, le Client accepte d'être cité par FORMINDIS comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise FORMINDIS à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

- **Protection et accès aux informations à caractère personnel**

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de FORMINDIS.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

- **Droit applicable et juridiction compétente**

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et FORMINDIS à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de NANTES seront seuls compétents pour régler le litige.